

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2025-004

Objet : Conclusion d'un contrat portant cession de location de matériel de photocopie

Le Maire de la Commune de Groisy,

- **Vu** l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2020-033 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire pour la passation de marchés inférieurs au seuil de transmission en Préfecture,
- **Vu** la délibération 2025-025 du 14 avril 2025 portant Municipalisation - Création du Service Accueil Périscolaire et Extrascolaire de la Commune de Groisy, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **Considérant** le contrat de location de matériel de photocopie entre l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy sise 233, Chemin de Bellevue 74570 - Groisy et la Société XEROX FINANCIAL SERVICES SAS sise 64, Avenue de la Plaine de France CS 50001 Tremblay-en-France 95926 Roissy Charles DE Gaulle Cedex,
- **Considérant** la nécessité pour la Commune de Groisy de disposer du matériel nécessaire pour effectuer des photocopies et autres travaux de reprographie dans le cadre du service d'accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune,

DECIDE

Article 1 : de conclure un contrat portant cession de location du matériel de photocopie avec l'AFR de Groisy et la Société XEROX FINANCIAL SERVICES SAS, tel que joint en annexe.

Article 2 : de dire que les crédits sont prévus à l'article 61358 du budget principal.

Article 3 : le Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise :
- au Représentant de l'Etat.

Fait à Groisy, le 29 août 2025,

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 11/9/2025

Publié le : 11/9/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Commune de Groisy – Commande publique

**LETTRE AVENANT AU(X) CONTRAT(S)
PORTANT CESSIION DE LOCATION**

Article 1 : OBJET DE LA CESSIION

A la demande expresse de ASSOC FAMILIALE GROISY LE POT (301252516) dénommé ci-après "cédant", dûment notifié par écrit à XEROX FINANCIAL SERVICES en sa qualité de propriétaire du (des) matériel(s), XEROX FINANCIAL SERVICES accepte, conformément à l'article GEN 07 des conditions générales du (des) contrat(s) de location financière, de céder le(s) contrat(s) ci-dessus référencé(s) au bénéfice de **COMMUNE DE GROISY (217401371)** ci-après dénommé "cessionnaire " aux conditions usuelles de fait comme de droit.

Article 2 : CONDITIONS D'ACCEPTATION

Cette cession est subordonnée à la réception préalable par XEROX FINANCIAL SERVICES, des présentes signées manifestant l'accord formel écrit du cessionnaire pour la poursuite du (des) contrat(s) dans toutes ses (leurs) modalités et effets initiaux.

Mode de règlement: Prélèvement automatique

Article 3 : EFFETS DU TRANSFERT

Les signataires conviennent d'un commun accord que la reprise desdits contrats portera sur les matériels énumérés sur l'annexe jointe. Le montant des loyers, leur terme, leur durée, leur périodicité demeurent inchangés. Les parties, alors, seront réputées en parfait accord avec les termes tant du (des) contrat(s) initial(aux) que du document annexé.

Article 4 : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article FIN 01 du (des) contrat(s), le transfert du (des) contrat(s) objet des présentes, donnera lieu à l'application de frais de gestion à hauteur de 100 Euros HT qui seront, d'un commun accord entre les parties, facturés par XFS au cessionnaire avec la première facture de loyer émise en suite dudit transfert.

Fait à Asnières en trois exemplaires pour servir ce que de droit.

Fait le 25 août 2025

Pour le " cessionnaire"
(date, cachet et signature)

le 29/08/2025,
Le Maire,
Henri CHATELAIN,


Pour XEROX FINANCIAL SERVICES

Le 25 août 2025

Petya Dobрева


XEROX FINANCIAL SERVICES
2-8, rue Sarah Bernhardt
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
SAS au capital de 114 343 305 €
RCS NANTERRE 441 339 389
Immatriculation ORIAS N° 09.047.362

Xerox Financial Services

ANNEXE

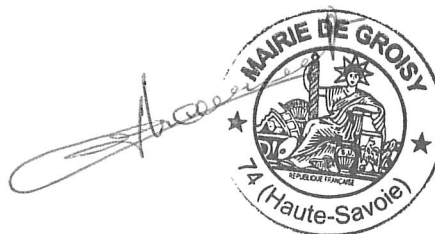
Contrat	Numéro de série	Produit	Date de transfert
109278-1	3717053086	AltaLink C8035V_F	01-10-2025

Pour XEROX FINANCIAL SERVICES


XEROX FINANCIAL SERVICES
2-8, rue Sarah Bernhardt
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
SAS au capital de 114.343.305 €
RCS NANTERRE 441 339 389
Immatriculation ORIAS N° 09.047.382

Pour le "cessionnaire"
(date, cachet et signature)

le 29/08/2025,
de Maire,
Henri CHAUMONTIER,



Adresse postale : 64, avenue de la Plaine de France CS 50001 Tremblay-en-France 95926 Roissy Charles de Gaulle
Cedex Xerox Financial Services S.A.S. - Capital : 114 343 305 € - R.C.S. Nanterre B 441 339 389 - Immatriculation ORIAS
n° 09 047 382
Siège social : 2-8, rue Sarah Bernhardt - 92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : + 33 (0) 825 082 081 - www.xerox.fr/contact